

RAPPORT CIRCONSTANCIÉ

MOBILISATION ET SOLIDARITE DE LA POPULATION

Elles furent totale pour le démarrage des travaux de la construction de l'école de Kanso sur fonds de financement de l'Association " ECOS de Mali.

Juste après la réception des matériaux de construction, notamment du ciment et des barres de fer, les travaux ont démarré dans la même semaine par le creusement des fossés de la fondation suivant le plan de la construction des trois salles de classe et celui des fosses des latrines pour garçons et filles. Pour le bon fonctionnement des travaux du chantier, les jeunes du village se sont constitués en cinq équipes de dix (10) personnes dont une équipe de femmes chargées du transport de l'eau sur le chantier.

Tous, Hommes et femmes ont régulièrement répondu présents avec enthousiasme, détermination et surtout abnégation sans désespérer à toutes les phases des travaux de la construction des trois salles de classe.

En somme ces travaux constituent une cause commune qui est développement de Kanso à travers la création de l'école dont les effets positifs seront incommensurables tant pour le village que la commune rurale de Nièna.

Parmi les effets positifs, il y a le changement de mentalité qui est l'un des éléments clés du développement. Ce changement de mentalité a déjà pointé à l'horizon avec l'élaboration d'un règlement intérieur par les jeunes eux-mêmes sur le chantier qui va cadrer les comportements jusqu'à la fin des travaux. Tout d'abord un responsable de magasin fut désigné dès la réception du chargement de ciment en la personne de Youba Koné.

Ce règlement intérieur stipule dans son préambule : les rapports entre les équipes elles même, les rapports équipes et les maçons, les rapports entre les équipes et l'entrepreneur doivent être empreints de correction dans les propos actes et attitudes.

Il comporte deux (2) gammes de sanctions :

1- Les sanctions du premier degré constituent à payer des taxes

- Toute absence non motivée au chantier sa pénalité est 1000F CFA
- Toute dispute vive sur le chantier jusqu'à en venir aux mains pénalité paiement d'un poulet.

2- Les sanctions graves pour les fautes graves commises :

- Le départ au site d'orpaillage pendant toute la durée des travaux du chantier.
- L'incitation au mouvement collectif de révolte Pénalité exclusion définitive du chantier et de toutes les activités de jeunesse du village.
- Grâce à cette discipline, les travaux du chantier avancent régulièrement à la satisfaction générale.

L'ACCUEIL DE LA DELEGATION ECOS DE MALI

La délégation de l'Association Escudé Mali-Espagne fut accueillie à Kanso au son du balafond par une foule en liesse à la place publique du village.

Après le message de bien venu souhaité par le chef de village à la délégation, celui-ci remercia vivement la délégation pour l'exécution rapide des travaux du chantier. Il a exprimé la disponibilité du village pour mériter la confiance des partenaires. La grande solidarité de la population a prévalu durant tout le long des travaux.

Dans sa réponse au message du chef du villa, Monsieur Péra dira qu'il a été honoré et satisfait par l'accueil chaleureux que la population lui a réservé. Il a rendu un hommage mérité à Monsieur Jorgia Présidenté de l'Association Escudé Mali qui n'a pas pu faire le voyage à cause des problèmes de santé mais il dira à Monsieur Péra le chagrin qui pèse sur lui pour avoir manqué cet événement. En visitant les salles de classe, Monsieur Péra a Formulé le vœux de voir sortir de cette école des hauts cadres du Mali, pourquoi pas le Président de la République. Mr Péra a émerveillé la foule avec son sens de l'humour.

La cérémonie se terminera par la visite de la place du périmètre maraîcher pour les femmes. Lors de cette visite Mr Péra a dégusté des fruits, tels que le **karité, la liane à latex en Bamanakan Zamba** et autres.

Mamadou Zan KONE, ressortissant de Kanso

Résident à Sikasso, République du Mali

madzan91@gmail.com